



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY  
DU CONCOURS INTERNE DE  
CONTRÔLEUR  
DES FINANCES PUBLIQUES  
2<sup>e</sup> CLASSE

ANNÉE 2021

Février 2021

# **I - Présentation du concours**

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 15 mai 2015 publié au Journal officiel le 21 mai 2015 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques de 2<sup>ème</sup> classe.

## **1.1 Les conditions pour concourir**

Les conditions pour concourir sont celles qui résultent de l'article 6 du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 qui fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

Un avis publié au Journal officiel du 27 mai 2020 autorise, au titre de l'année 2021, l'ouverture de ce concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques.

Un arrêté ministériel du 30 septembre 2020, publié au Journal officiel le 2 octobre 2020 autorise, au titre de l'année 2021, le recrutement de 502 contrôleurs au titre de ce concours.

## **1.2 La nature et le programme des épreuves**

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires :

*Épreuve n° 1* : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif (durée : 3 heures – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5).

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

*Épreuve n° 2* : réponses à des questions et/ou résolution de cas pratiques, ou exercices portant au choix du candidat sur l'une des options ci-dessous choisie au moment de l'inscription (durée 2 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

- Fiscalité personnelle ;
- Fiscalité professionnelle ;
- Enregistrement, publicité foncière et fiscalité patrimoniale ;
- Cadastre ;

- Comptabilité privée ;
- Recouvrement de l'impôt et des autres produits de l'État ;
- Gestion financière et comptable de l'État ;
- Gestion financière et comptable des collectivités locales ;
- Missions domaniales ;
- Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP.

- Admission : une épreuve orale :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – Note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée d'environ cinq minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation.

### **1.3 Composition du jury**

Thierry CHENEAU, administrateur des Finances publiques, est nommé en qualité de président du jury du concours interne pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques au titre de l'année 2021.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 2 septembre 2020 nomme trente-huit membres en leur qualité de concepteurs de sujets (un administrateur des Finances publiques adjoint, une inspectrice principale, deux inspectrices divisionnaires, trente-quatre inspecteurs).

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 7 janvier 2021. Celui-ci nomme 52 membres (26 hommes et 26 femmes, deux administrateurs des Finances publiques adjoints, quatorze inspecteurs principaux, neuf inspecteurs divisionnaires et vingt-sept inspecteurs des Finances publiques) en tant que membres titulaires et prévoit également 3 membres suppléants.

## **II - Présentation des candidats**

### **2.1 Inscrits/ présents**

Le nombre de candidats inscrits en 2021 est de 2 509 contre 2 986 en 2020, soit une baisse de -15,97 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 1 735 (sur 2 507 candidats convoqués), soit un taux de présence de 69,15 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale est de 998 sur les 1044 candidats admissibles soit un taux de présence de 95,59 %.

## 2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (épreuves d'admissibilité et d'admission) est de 11,09/20 contre 11,18/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 6,31/20 à 17,38/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 38,25 % et 61,75 % des admis soit 192 hommes et 310 femmes contre 35,14 % et 64,86 % en 2020.

L'âge moyen des admis est de 38 ans. Le plus jeune lauréat a 25 ans, le plus âgé 63 ans.

## III – Les épreuves écrites d'admissibilité

### 3.1 Généralités

Elles se sont déroulées les 12 et 13 octobre 2020.

Lors de la réunion de jury du 3 décembre 2020, 1 044 candidats ont été déclarés admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,04.

### 3.2 Résultats

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note < 5 éliminatoire

	2021	2020
Moyenne de l'épreuve	9,84	9,34
Note la plus élevée	18,75	17,25
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	79 4,55 %	95 4,41 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	368 21,21 %	329 15,28 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	447	424
Total cumul (1) + (2)	25,76 %	19,69 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	424 24,44 %	453 21,04 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	871	877
Total cumul (3) + (4)	50,20 %	40,73 %
Notes < 10	864 49,80 %	1276 59,27 %
Notes éliminatoires < 5	61 3,52 %	92 4,27 %

La moyenne générale de l'épreuve a augmenté par rapport à celle de l'an dernier (+0,5 point). Cette amélioration du niveau global des candidats est notamment due à une augmentation des notes comprises entre 12 et 15 (+ 5,93 points).

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

La répartition des candidats par option est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option en 2020	% de candidats ayant choisi l'option en 2019
Fiscalité personnelle	<b>465</b>	27,05 %	25,68 %
Fiscalité professionnelle	<b>95</b>	5,53 %	4,75 %
Enregistrement publicité foncière et fiscalité patrimoniale	<b>56</b>	3,26 %	3,10 %
Cadastre	<b>49</b>	2,85 %	3,34 %
Exercices de comptabilité privée	<b>314</b>	18,27 %	17,54 %
Recouvrement de l'impôt des autres produits de l'État	<b>194</b>	11,28 %	11,01 %
Gestion financière et comptable de l'État	<b>38</b>	2,21 %	2,12 %
Gestion financière et comptable des collectivités locales	<b>106</b>	6,17 %	7,29 %
Missions domaniales	<b>17</b>	0,98 %	0,89 %
Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP	<b>385</b>	22,40 %	24,27 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 719</b>	100 %	100 %

Cette année encore, les trois options les plus choisies sont les suivantes : « fiscalité personnelle » (27,05 % du total des inscrits), « fonctions transverses » (22,40 %) et « comptabilité privée » (18,27 %).

Les deux options les moins choisies, tout comme l'an passé, sont les « missions domaniales » (0,98 %) et « Gestion financière et comptable de l'État » (2,21 %).

	2021	2020
Moyenne de l'épreuve	9,12	8,54
Note la plus élevée	18,25	19
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	105 6,11 %	116 5,46 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	258 15,01 %	303 14,25 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	363	419
Total cumul (1) + (2)	21,12 %	19,71 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	367 21,35 %	280 13,17 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	730	699
Total cumul (3) + (4)	42,47 %	32,88 %
Notes $< 10$	989 57,53 %	1427 67,12 %
Notes éliminatoires $< 5$	155 9,02 %	268 12,61 %

Le niveau de cette épreuve n° 2 est en hausse par rapport à l'an dernier. En effet, la moyenne de l'épreuve a augmenté de 0,58 point.

Le pourcentage de notes éliminatoires a diminué de 3,59 points.

Les notes supérieures ou égales à 15 ont augmenté de 0,65 point et les notes entre 10 et 12 ont, quant à elles, progressé de 8,18 points.

### **3.3 Appréciations des travaux des candidats**

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note  $< 5$  éliminatoire.

D'une manière générale, cette épreuve reste encore mal maîtrisée et le niveau de cette année demeure moyen, similaire aux années précédentes.

Toutefois, le jury souligne une légère amélioration de l'orthographe et de la syntaxe, même si beaucoup trop de copies sont toujours en dessous du niveau attendu.

Un effort de présentation avec titres de parties et sous-parties est relevé. La présence d'une introduction est quasi systématique. Or, il manque souvent une conclusion.

La méthodologie n'est pas suffisamment maîtrisée. Les correcteurs observent une absence de structure. Beaucoup de copies présentent une juxtaposition d'éléments sans construction et sans enchaînement logique. Certains candidats ont traité les deux sujets en une seule réponse.

Sur le fond, les correcteurs déplorent la solution d'une partie des candidats de paraphraser les éléments du fond documentaire et de ne faire aucun effort de reformulation, ni d'analyse.

Les meilleures copies sont celles qui démontrent une capacité à synthétiser et à structurer leurs réponses. Les candidats ont su comprendre l'exercice demandé et les attentes de cette épreuve.

Il est rappelé que la présentation du sujet doit être réalisée sous la forme d'un plan pertinent en deux parties, deux sous-parties reliées par des transitions et développant une problématique annoncée dans l'introduction.

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

Sur la forme, certaines copies comportent encore trop de fautes d'orthographe et de syntaxe.

Sur le fond, le niveau reste faible. Les candidats choisissent une option alors qu'ils n'ont pas le socle de connaissances pour effectuer les exercices demandés. Les éléments de base ne sont pas maîtrisés, ce qui démontre un manque de préparation.

Les correcteurs notent que certains candidats font preuve d'un défaut de méthodologie. Ils donnent la solution, mais ne détaillent pas suffisamment leur raisonnement. De plus, certains candidats ne s'appuient sur aucune connaissance personnelle et se contentent de reprendre les éléments du dossier sans réelle cohérence.

De plus, les candidats ont des difficultés à se projeter en tant que contrôleur et manquent de hauteur de vue même sur des sujets d'actualités.

Il est conseillé aux candidats d'être plus attentifs à l'énoncé des questions pour éviter les hors sujet. Pour certaines options où des calculs sont demandés, ils doivent les justifier et démontrer leur raisonnement plutôt que de communiquer un résultat chiffré sans préciser le moyen par lequel il a été déterminé.

Les meilleures copies sont celles qui ont proposé une réflexion sur les problématiques du sujet. Les réponses apportées étaient construites et argumentées.

## **IV – L'épreuve orale d'admission**

### **4.1 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale**

Cette épreuve, qui consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes, s'est déroulée du 11 au 15 janvier 2021, à Paris.

Sur 1 044 candidats admissibles, 998 étaient présents à l'épreuve orale.

25 commissions ont auditionné les candidats.

## 4.2 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2021		2020	
Moyenne générale	10,98		11,04	
Note la plus élevée	19,00		19,00	
Note la plus faible	2,00		3,00	
Notes $\geq 15$	144	14,43 %	129	13,67 %
$12 \leq \text{notes} < 15$	266	26,65 %	270	28,60 %
Notes $\geq 12$	410	41,08 %	399	42,27 %
$10 \leq \text{notes} < 12$	226	22,65 %	198	20,97 %
Notes $\geq 10$	636	63,73 %	597	63,24 %
Notes $< 10$	362	36,27 %	347	36,76 %
Notes éliminatoires $< 5$	43	4,31 %	25	2,65 %

La moyenne générale de l'épreuve orale est de 10,98/20 cette année contre 11,04/20 l'année dernière. Le nombre de notes au-dessus de 15 augmente de 0,76 point. La dispersion des notes est la suivante : de 2/20 à 19/20.

## 4.3 Appréciation du jury

Dans l'ensemble, les candidats ont préparé leur présentation. Le délai des 5 minutes est dans l'ensemble respecté et maîtrisé.

Néanmoins, certaines présentations sont scolaires et sans originalité. Le plan choisi en majorité est le suivant : présentation des missions exercées, puis les qualités et compétences acquises par les agents. De plus, de nombreux candidats s'attribuent des qualités sans réelle démonstration.

Trop souvent, ils ne font que réciter leur texte appris par cœur, ce qui les déstabilise lorsque qu'ils ont des oublis. Il en ressort également un manque de dynamisme qui ne leur permet pas d'être convaincants sur leurs motivations pour devenir contrôleur.

Comme l'année dernière, les membres du jury ont constaté des lacunes et une méconnaissance de l'environnement et de l'actualité de la DGFIP. Globalement, les candidats connaissent les missions qu'ils exercent au quotidien, mais ne vont pas au-delà de leur sphère métier. Ils n'ont pas acquis les connaissances nécessaires sur les structures et les missions qu'ils souhaitent rejoindre en cas de réussite au concours.

De même, les grandes réformes en cours à la DGFIP sont connues superficiellement, voire pas du tout, surtout celles de la filière dont ils ne sont pas issus. Le manque de recherche est d'autant plus regrettable que l'information est aisément accessible pour un candidat interne.

Les questions d'ordre déontologique permettent de dresser un constat similaire. Certains candidats ont confondu les notions (laïcité et neutralité par exemple) et ont rencontré des difficultés à définir ou expliciter certaines obligations du fonctionnaire.

S'agissant des mises en situation, certains candidats montrent une bonne réactivité, mais elles révèlent souvent des difficultés à prendre une décision et à s'y tenir. Les candidats changent d'avis en fonction de la question et ont du mal à cerner l'ensemble des aspects de la mise en situation. Ils n'arrivent pas à se détacher de l'application stricte des principes hiérarchiques, ce qui peut les amener à ne pas prendre de décisions adaptées aux circonstances et rendre le travail en équipe difficile. Ils n'ont pas conscience du rôle de manager et de cadre intermédiaire que peut avoir un contrôleur dans certains services. De ce fait, ils ne se projettent pas comme manager, ce qui induit un problème de positionnement par rapport à leur future activité.

Les meilleurs candidats ont acquis les connaissances attendues (lecture des rapports d'activité, du mensuel e-fip, des actualités générales sur Ulysse) et les ont mis en perspective, notamment en ce qui concerne les liaisons entre les services. Ils sont ceux qui ont adopté le positionnement attendu d'un contrôleur, entre la prise de décision et le fait de rendre compte à son encadrement, et ont su apporter une solution pertinente et pragmatique à la problématique évoquée. Ils ont réussi à démontrer toutes les qualités nécessaires à l'accomplissement des missions dévolues à un contrôleur, bon sens en cas de difficultés, hauteur de vue, dynamisme et professionnalisme.

\*\*\*\*\*

*En conclusion, l'année 2021 a été marquée par une légère baisse du niveau des candidats à l'oral d'admission.*

*Sur les épreuves écrites, au-delà des points d'attention rappelés ci-dessus de respect des consignes propres à chacune des épreuves, un effort est attendu sur la qualité rédactionnelle et la structuration des idées. Sur l'option plus professionnelle, il est indispensable de réaliser un travail plus important de préparation pour acquérir les notions de connaissances attendues sur une épreuve choisie par le candidat à partir d'un programme donné.*

*Sur l'oral d'admission, une préparation parfois tardive et donc « bâclée » soumet encore trop souvent des candidats à un stress inutile. Il est donc recommandé d'anticiper les résultats et la préparation orale qui constitue une épreuve à part entière. L'entraînement par des oraux blancs permettant de se mettre en condition de l'épreuve constitue une bonne préparation, notamment pour valider la présentation du parcours professionnel.*

*Sur le fond, il est absolument nécessaire d'acquérir en sus un minimum de connaissances de l'environnement de la DGFIP, au-delà de son propre métier et de faire preuve de curiosité sur les projets en cours. Sur la forme, la motivation, l'enthousiasme et la sincérité des échanges constituent les meilleures armes à disposition du candidat pour convaincre le jury de sa capacité à se projeter dans un rôle de cadre de proximité.*

Le président du jury

Signé

Thierry CHENEAU

Administrateur des Finances publiques